

Conditions générales (CG) des Sports universitaires Berne

1 Champ d'application

Les Sports universitaires Berne proposent une offre de sports et d'activités physiques, ainsi que diverses prestations. Les présentes conditions générales (CG) s'appliquent à toutes les personnes inscrites à une offre de sports universitaires ou qui en bénéficient.

2 Admission

2.1 Étudiant·e·s d'une université suisse et de la PHBern

Les étudiant·e·s de l'Université de Berne titulaires d'une UNICARD en cours de validité et les étudiant·e·s de la PHBern titulaires d'une carte d'étudiant·e en cours de validité ont le droit de profiter de l'offre des sports universitaires. Une validation de l'UNICARD ou de la carte d'étudiant·e est requise au début du semestre afin d'attester du droit de participation.

Les frais de participation sont compris dans les taxes semestrielles (cf. art. 40, al. 2, let. b, de l'Ordonnance sur l'Université du 12 septembre 2012 [OUi] et art. 58, al. 2, de l'Ordonnance sur la Haute école pédagogique germanophone du 13 avril 2005 [OHEP]).

En raison d'un gentlemen's agreement, les étudiantes et étudiants titulaires d'une carte de légitimation de certaines hautes écoles suisses sont autorisé·e·s à bénéficier de l'offre de sports universitaires. Les hautes écoles participant au gentlemen's agreement sont indiquées dans le règlement de la carte des sports universitaires, disponible sur le site internet www.sport.unibe.ch.

2.2 Autres personnes autorisées

Le règlement de la carte des Sports universitaires Berne en vigueur fixe les conditions d'admission à l'offre de sports universitaires d'autres catégories de personnes. Les conditions d'admission fixées par le règlement sont publiées sur le site internet www.sport.unibe.ch.

Le formulaire de demande de la carte Unisport doit être complété dans son intégralité, conformément à la réalité. En soumettant le formulaire, les personnes concernées acceptent les présentes CG.

3 Carte Unisport

Les dispositions du présent chiffre 3 s'appliquent uniquement aux personnes autorisées visées par le chiffre 2.2.

3.1 Taxe

L'admission à l'offre des Sports universitaires requiert le paiement d'une taxe, qui est facturée après le dépôt de la demande. La carte n'est émise qu'après le règlement de la taxe.

Le montant de la taxe est fixé par le règlement des cartes en vigueur.

Si des équipements ou des offres des sports universitaires ne peuvent pas être utilisés pour cause d'accident, de maladie, de congés ou d'autres motifs d'absence, il n'existe aucun droit ni

à un remboursement (partiel) des taxes payées, ni à une prolongation de la durée de validité de la carte Unisport.

3.2 Forme de la carte

Pour les collaboratrices et collaborateurs de l'Université de Berne et de la PHBern, l'UNICARD ou le badge personnel, portant la mention « Unisport » pour la période concernée, sert de carte Unisport. Toutes les autres personnes autorisées se voient remettre une carte Unisport par le secrétariat ou par courrier.

La carte Unisport est personnelle et non transmissible. Les cartes illisibles ne sont pas valables. La lisibilité de la carte relève de la responsabilité de la personne titulaire. Le remplacement de l'UNICARD peut être demandé auprès du service d'admission, d'immatriculation et de renseignements (ZIB). À la PHBern, le remplacement de la carte d'étudiant·e peut être demandé auprès de l'administration des étudiant·e·s et le remplacement du badge personnel auprès du service des ressources humaines.

Pendant sa durée de validité, la carte donne à la personne titulaire le droit de participer à des entraînements et de réserver des cours, compétitions, prestations et événements payants.

3.3 Durée de validité

La carte Unisport est valable pour une durée de 12 ou de 24 mois à compter de la date de paiement (date de valeur). Elle n'est pas renouvelée automatiquement à l'échéance de la durée de validité. Un rappel contenant un lien est envoyé à la personne titulaire 30 jours avant l'échéance de la durée de validité. Le lien permet de demander la prolongation de la carte sur le site internet des sports universitaires. Il est également possible de demander et de régler la prolongation au secrétariat des Sports universitaires. La carte est prolongée sans interruption pour autant que les conditions d'admission soient encore remplies au moment de la prolongation et que la demande de prolongation et le règlement de la taxe due soient déposés auprès du secrétariat des sports universitaires 10 jours avant l'échéance de la durée de validité de la carte.

3.4 Remplacement de la carte

En cas de perte de la carte Unisport, une nouvelle carte peut être demandée auprès du secrétariat moyennant CHF 20.00. Si l'ancienne carte est retrouvée, la personne titulaire ne peut pas demander le remboursement de la somme de CHF 20.00 versée.

4 Offre sportive et prestations

4.1 Obligation d'identification

Les offres sportives et les prestations sont uniquement accessibles aux personnes titulaires d'une carte en cours de validité. La carte doit être présentée en cas de contrôle et à tout moment sur demande. Les personnes qui ne sont pas en mesure de présenter une carte en cours de validité sont exclues de l'offre. Dans ce cas, elles n'ont droit ni à un remboursement ni à une exonération des taxes éventuellement dues dans le cadre de l'offre.

4.2 Impossibilité de fournir les prestations

Le service des sports universitaires est en droit de modifier les offres et les heures d'ouverture, de procéder à des fermetures nécessaires à l'exploitation (p. ex. en cas de jours fériés, de besoins en locaux des hautes écoles et d'écoles municipales ou cantonales, de nettoyages, de révisions, de rénovations, etc.) et/ou de supprimer temporairement ou définitivement certaines prestations de l'offre sportive sans les remplacer ultérieurement. Il est également en droit de suspendre l'offre sportive pour cause de force majeure (p. ex. pour des raisons de sécurité, sur ordre des autorités ou en raison d'autres circonstances similaires).

Dans de tels cas, les personnes titulaires d'une carte n'ont droit ni à un remboursement (partiel) des taxes payées, ni à une prolongation de la durée de validité de la carte Unisport.

4.3 Vue d'ensemble des offres

Les Sports universitaires proposent les offres suivantes :

- Entraînements
- Entraînements sur inscription
- Cours

- Compétitions
- Événements
- Prestations

4.4 Entraînements

Les entraînements sont gratuits et ne requièrent aucune inscription.

4.5 Entraînements sur inscription

Les entraînements sur inscription sont gratuits, mais une place d'entraînement doit être réservée en ligne. Les participant·e·s ont la possibilité de libérer par voie électronique la place d'entraînement réservée jusqu'à une heure avant le début de l'entraînement.

La non-présentation à l'entraînement sans désinscription dans les délais prescrits peut être sanctionnée par un blocage de la procédure d'inscription pendant une durée de 10 jours.

4.6 Cours

4.6.1 Inscription

Les étudiant·e·s de l'Université de Berne et de la PHBern ainsi que les titulaires de la carte Unisport sont prioritaires sur les étudiant·e·s d'autres universités pour l'inscription aux cours. C'est pourquoi, la réservation des cours est uniquement accessible auxdites personnes prioritaires la première semaine suivant la publication des cours en ligne. La réservation est ensuite ouverte sous les mêmes conditions à toutes les personnes autorisées titulaires d'une carte en cours de validité.

L'inscription aux offres payantes est définitive.

Une participation régulière aux cours est attendue. Certains cours imposent une participation obligatoire à la première session de cours. Toute personne ne se présentant pas à cette dernière sans s'être désinscrite perd sa place au cours et n'a pas le droit au remboursement de la taxe de cours.

Après réception de l'inscription, le service des sports universitaires envoie une confirmation électronique avec les détails de paiement. Sauf mention contraire, la taxe de cours doit être réglée dans un délai de 30 jours suivant la réception de la confirmation. Si le paiement n'est pas effectué dans les délais prescrits, la somme due est facturée avec un délai supplémentaire de 15 jours et des frais de rappel de CHF 30.00 s'appliquent.

4.6.2 Désinscription

Les participant·e·s doivent se désinscrire en ligne ou par e-mail auprès du secrétariat des sports universitaires (unisport@unibe.ch). Il est interdit aux participant·e·s de céder leur place au cours à des tiers. En cas de désinscription, les frais d'annulation suivants sont facturés selon la date de désinscription :

Jusqu'à 48 heures après l'inscription: aucun frais, si le cours commence au moins 6 jours plus tard

Jusqu'à 31 jours avant le début du cours: 50% de la taxe de cours, avec un minimum de CHF 30.00

30 jours ou moins avant le début du cours: 100% de la taxe de cours

Les frais d'annulation susmentionnés s'appliquent également en cas de désinscription avec certificat médical. Il est donc recommandé de souscrire une assurance annulation.

4.6.3 Changements apportés aux cours et annulations de cours par les sports universitaires

Le service des sports universitaires se réserve le droit de modifier le lieu d'un cours dans la mesure où le nouveau lieu est situé à une distance raisonnable du lieu initialement annoncé. Cette disposition vaut également en cas de changement des moyens de transport prévus. Les frais supplémentaires qui pourraient en résulter, par exemple les frais de transport et d'hébergement, sont à la charge des participant·e·s.

Si un cours est (partiellement) annulé par le service des sports universitaires, la taxe de cours est remboursée au prorata. L'état actuel de l'inscription fait foi (les annulations préalables de la part des clients ou l'absence au cours ne sont pas prises en compte). Toute autre revendication des participant·e·s est exclue.

4.7 Compétitions

Le service des sports universitaires organise et accueille des compétitions de niveaux local, national et international. Certaines compétitions sont gratuites pour les participant·e·s, tandis que d'autres sont assorties d'une taxe de participation.

4.7.1 Inscription

Toutes les compétitions sont annoncées sur le site internet www.sport.unibe.ch. Toute expression d'intérêt pour participer à une compétition doit être adressée directement aux responsables des domaines sportifs concernés ou à une personne en charge de la coordination nommée à cet effet. Après la présélection, les responsables des domaines sportifs concernés ou la personne en charge de la coordination décident de la sélection des athlètes pour la compétition.

Une inscription doit ensuite être effectuée dans le système de réservation du service des sports universitaires. Selon leur importance, leur durée, le lieu, etc., les compétitions entraînent des coûts et un travail d'organisation et requièrent une inscription obligatoire suffisamment tôt. Même si la procédure de sélection n'est pas terminée (p. ex. pour les athlètes ayant le statut de réserve), l'intégralité de la taxe de participation est due dans un délai de 30 jours après l'inscription. Si le paiement n'est pas effectué dans les délais prescrits, la somme due est facturée avec un délai supplémentaire de 15 jours et des frais de rappel de CHF 30.00 s'appliquent.

4.7.2 Remboursement des frais d'inscription

Les frais d'inscription sont intégralement remboursés si les personnes inscrites ne sont pas admises à la compétition ou si la compétition est annulée.

4.7.3 Désinscription

Les désinscriptions se font auprès des responsables des domaines sportifs concernés. Il est interdit aux participant·e·s de céder leur place à des tiers. En cas de désinscription, les frais encourus sont facturés jusqu'à hauteur du montant total des frais d'inscription.

Les frais d'annulation indiqués au chiffre 4.6.2 s'appliquent également en cas de désinscription avec certificat médical. Il est donc recommandé de souscrire une assurance annulation.

4.8 Événements

Les événements sont généralement gratuits, mais requièrent une inscription. Dans des cas justifiés, le service des sports universitaires peut demander une participation aux frais ou une caution.

Le remboursement de la participation aux frais éventuellement versée est régi par analogie selon les dispositions des chiffres 4.6.2 et 4.6.3.

La caution garantit le caractère définitif de l'inscription et est remboursée après l'événement. En cas de désinscription effectuée le jour de l'événement ou de non-présentation à l'événement, la caution est encaissée par le service des sports universitaires.

4.9 Prestations

Il existe des prestations gratuites et des prestations payantes. Une inscription est requise pour les deux types de prestations.

Pour les prestations payantes (massages, conseils en salle de fitness, etc.), les annulations doivent être communiquées en ligne ou par écrit à unisport@unibe.ch, au moins 24 heures avant le début de la prestation. En cas d'annulation intervenant après ce délai ou de non-présentation, la prestation est facturée intégralement, y compris en l'absence de faute imputable à la personne concernée (p. ex. maladie avec certificat médical).

4.10 Sauna

L'accès au sauna est réservé aux personnes possédant une autorisation Unisport en cours de validité et/ou une UNICARD en cours de validité et ayant acheté un billet d'entrée au sauna. Les billets d'entrée achetés sont personnels et ne sont pas transférables. Tout remboursement est exclu.

L'accès nécessite l'UNICARD / la PH Card ou une carte de sauna personnelle. Les personnes ne possédant pas une UNICARD / PH Card peuvent se procurer une carte de sauna moyennant une caution auprès du secrétariat Unisport ou en ligne.

Toute personne faisant entrer des personnes non autorisées dans le sauna se verra interdire l'accès au sauna ou retirer sa carte de sauna.

Le règlement du sauna doit être respecté. Toute personne ne respectant pas le règlement pourra être exclue du sauna et se verra interdire l'accès au sauna en cas de récidive.

5 Autres obligations des participant-e-s aux sports universitaires

Les participant-e-s sont tenus de se conformer aux instructions des responsables des entraînements et des personnes en charge de la supervision et de respecter les règlements intérieurs. En cas de manquements graves ou répétés, une interdiction d'accès peut être prononcée et/ou la carte peut être retirée sans qu'un remboursement ne puisse être exigé.

Le service des sports universitaires met à disposition des vestiaires en vue d'une utilisation temporaire. Les vestiaires ne doivent pas être occupés en permanence, mais libérés après utilisation.

6 Protection des données

Les photographies, enregistrements vidéo et interviews des participant-e-s réalisés en lien avec la participation aux activités Unisport peuvent être conservés par le service des sports universitaires dans les archives de ce dernier dans le respect des dispositions relatives à l'archivage applicables et utilisés sous une forme multimédia aux fins de la communication du service des sports universitaires, sans donner droit à une quelconque rémunération.

Les données personnelles recueillies dans le cadre de l'inscription à l'offre de sports universitaires sont traitées de manière confidentielle et supprimées régulièrement. Le service des sports universitaires ne communique aucune donnée des participant-e-s et des collaborateur-ice-s à des tiers.

7 Responsabilité et assurance

La participation à l'offre de sports universitaires se fait aux risques et périls des participantes et participants. L'Université décline toute responsabilité en cas d'accident survenant dans le cadre de l'offres des sports universitaires. Il incombe aux participant-e-s de disposer d'une couverture d'assurance suffisante.

L'Université décline toute responsabilité en cas de détérioration ou de perte d'effets personnels sur les sites ou pendant les offres des sports universitaires. De même, toute responsabilité est exclue concernant les objets déposés.

En cas de dommages matériels résultant d'une manipulation incorrecte d'équipements sportifs ou du non-respect des instructions des responsables des entraînements, la réparation des dommages incombe aux personnes en cause.

La souscription d'assurances couvrant les cas susmentionnés est de la responsabilité des participant-e-s. Il est recommandé de souscrire une assurance annulation.

8 Droit applicable et for juridique

En cas de litiges, seul le droit suisse est applicable et le for juridique est à Berne.

Les conditions générales des Sports universitaires Berne entrent en vigueur le 01.12.2022.

Version du 25.10.2024